



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY

60850

Courriel : mairie_de_puisseux_en_bray@yahoo.fr

Téléphone : 03 44 82 64 97

Fax : 03 44 82 53 76

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit septembre deux-mille-vingt, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : Mrs. MOISAN, MARTINEZ, LIVET, DEGRAVE, LECLERCQ, TACK, LAMY
Mmes WIESNER, ALLART, DE ANGELIS

Absent excusé : Mr BEAUCOUSIN qui donne tous pouvoirs à Mr TACK pour voter en son nom

Secrétaire de séance : M. LAMY

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister le secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence comme d'habitude par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

Amiante :

Suite à des questions d'administrés sur la présence d'amiante dans les bâtiments communaux, Monsieur le Maire rappelle que l'inspection des bâtiments est obligatoire avant la mise en œuvre de travaux afin de protéger les intervenants.

La commune n'a pas d'obligation à faire un diagnostic amiante tant qu'elle ne souhaite pas vendre le bâtiment concerné, même si une évaluation sommaire a déjà été réalisée.

Monsieur le Maire indique que le service juridique de l'Union des Maires de l'Oise a précisé les obligations de la commune en matière d'éventuels déchets d'amiante.

Il n'existe aucune obligation législative ou jurisprudentielle pour les ordonnateurs de travaux. Le Maître d'œuvre est quant à lui obligé de respecter la réglementation en vigueur.

Terrain communal :

Monsieur le Maire informe de la localisation du terrain appartenant à la commune suite à la demande de Monsieur DEGRAVE.

Il s'agit de l'ancienne décharge communale qui est aujourd'hui un terrain planté de sapins et se situe le long du chemin du bois de l'éclat.

Cours de danse de salon :

Une demande d'occupation de la salle des fêtes a été reçue en mairie afin d'organiser un cours de danse de salon.

Il s'agit du cours de danse qui a lieu habituellement dans la salle des fêtes de Lalande en Son.

La salle des fêtes de Lalande en Son est indisponible car réservée à l'usage de la cantine dans sa totalité.

Après prise de renseignements auprès de la préfecture et de l'UMO, les activités dansantes dans une salle des fêtes sont interdites conformément au décret 2020-1096 du 28 août 2020.

Un courrier pour informer Madame BLIN, la requérante, de l'impossibilité actuelle de disposer de la salle des fêtes va être envoyé en début de semaine prochaine.

Après les travaux de la salle des fêtes et une évolution de la réglementation, la demande sera réexaminée.

Point Maison PIAT :

Monsieur le Maire fait un point sur la situation.

Les factures concernant la mise en sécurité ont été envoyées aux conjoints PIAT mi-août.

Il reste un risque d'effondrement de la maison sur les côtés et donc un risque pour le voisinage proche.

Il appartient aux propriétaires potentiellement menacés de faire part de leurs craintes aux propriétaires de la maison frappée de péril ordinaire.

Nid de guêpes :

Monsieur le Maire explique qu'il a dû appeler un désinsectiseur pour détruire un nid de guêpe sous le toit de la salle des fêtes. La personne est déjà venue deux fois.

Mme OSSENT, agent technique d'entretien, surveille la situation.

Panne réseau SFR/ORANGE :

Le village était depuis le 28 août sans réseau mobile SFR. Les appels au 1023 n'ont en rien aidé. Un mail a été envoyé au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) pour leur demander de l'aide et les coordonnées de la personne à contacter. Le SMOTHD a bien voulu communiquer les coordonnées du délégué régional Hauts de France SFR.

Ce dernier, après enquête interne, nous a conseillé de contacter le directeur régional ORANGE car l'antenne réseau concernée par la panne leur appartient.

Après plusieurs échanges vifs et francs entre le maire et les responsables de SFR et ORANGE, le 18 septembre le réseau mobile a été rétabli.

Monsieur LIVET intervient pour informer le conseil municipal que les administrés ne doivent pas hésiter à contacter leur service client afin de demander un remboursement de leur forfait mensuel, lui l'a obtenu. Ce conseil vaut pour toutes les personnes concernées.

Cambriolage du local technique :

Il a été constaté lundi 14 septembre au matin que le local technique avait été cambriolé. Du matériel d'entretien des espaces verts a été dérobé. La déclaration à l'assurance a été faite et une plainte à la gendarmerie a été déposée.

La valeur du matériel volé s'élève à 4600€ environ.

Nous sommes en attente du devis pour la réparation et le renforcement de la porte du local.

Monsieur MARTINEZ demande si il ne vaudrait mieux pas changer la porte.

Monsieur le Maire répond que l'assurance ne prendra pas en charge le changement de porte, il faut d'abord faire la réparation d'urgence.

Il précise également que le remboursement du préjudice par GROUPAMA ne sera possible qu'après réparation de la porte.

Monsieur LAMY précise qu'il faudrait envisager de changer la porte lorsque nous rachèterons du matériel.

Vandalisme salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe qu'après l'intervention de la société NEXECUR, l'auteur de la casse du carreau de la salle des fêtes a été identifié. Il s'avère qu'il s'agit d'un adolescent qui jouait avec une boule de pétanque.

L'incident n'était pas volontaire. Sa mère est venue signer un constat amiable afin que son assurance prenne en charge les dommages.

Monsieur le Maire précise qu'il est regrettable qu'il ne soit pas venu directement en mairie cela aurait évité la procédure avec la gendarmerie et la situation se serait réglée à l'amiable.

Le carreau a été changé ce vendredi.

Exposition BERTALAN :

L'exposition en hommage à Monsieur Ange BERTALAN a été reportée. Elle se tiendra lorsque la situation sanitaire le permettra pour que l'hommage rendu à Ange BERTALAN soit une vraie célébration de sa vie et de son œuvre.

Concert :

Monsieur PERRESONI en accord avec Monsieur le Maire a préféré reporter le concert prévu fin septembre à une date ultérieure.

Théâtre :

Une soirée théâtre est prévue le vendredi 27 novembre à la salle des fêtes de PUISEUX EN BRAY.

Il s'agit de la Compagnie du Silence. Les gestes « barrière » et la distanciation sociale seront respectés.

Afin de respecter au mieux les règles de distanciation sociale, un système de réservation va être mis en place.

Le dossier d'autorisation va être envoyé à la préfecture. Cette soirée théâtre ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord de la préfecture et que si la situation sanitaire ne se dégrade pas.

Centre social :

Monsieur le Maire et Madame ALLART font le point sur la réunion du centre social du COUDRAY SAINT GERMER du 16 septembre 2020.

Madame ALLART fait partie de la commission Intergénérationnelle et propose de recevoir une intervenante du centre social lors du prochain conseil afin de présenter les différentes activités et ateliers SENIORS.

Une réunion de la commission est à prévoir afin de faire un point sur ce qu'il est possible de mettre en place.

RD 102 :

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental a réalisé un ECF (enrobé coulé à froid) cet été. La mise en sécurité de la RD 102 sera réalisée en concertation avec le département.

33-2020 – Délibération renouvellement adhésion à l'Ecole du Sport et de la Citoyenneté USEP

Mr le Maire présente la convention pour le renouvellement de l'adhésion à l'USEP.

Madame WIESNER explique le fonctionnement de cette école du sport. Un planning des activités sportives est établi pour l'ensemble des communes adhérentes. Il est transmis aux parents par l'école, l'enfant peut bénéficier de l'ensemble des sports sur les différentes communes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à 9 voix POUR, de renouveler l'adhésion à l'Ecole du Sport et de la Citoyenneté USEP, mise en œuvre par l'association USEP du Pays-de-Bray-Epte, déclarée en préfecture de l'Oise le 29 décembre 1998.

Les enfants de la maternelle au CM2, licenciés à l'USEP, pourront participer aux activités sportives proposées par l'USEP et animées par un animateur breveté titulaire du BPJEPS.

La commune s'engage à payer la somme de 330€ pour chacun des 5 cycles de 7 semaines, soit 1650€ pour l'année scolaire 2020/2021.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

34 – 2020 – Délibération concernant les travaux de la Salle des Fêtes.

Afin de compléter notre dossier de demande de subvention à la DETR, le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant les travaux de mise aux normes PMR de la salle des fêtes et autorisant Monsieur le Maire à demander des subventions.

Une délibération avait déjà été prise pour l'obtention de la subvention du Conseil Départemental mais il en faut une nouvelle pour la DETR.

Donc le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à 9 voix POUR, d'autoriser de nouveau, les travaux de mise aux normes PMR de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire peut donc demander déposer une demande de subvention à la DETR.

Travaux salle des fêtes :

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du dossier.

Le 15 septembre, la commission d'appel d'offres s'est réunie avec Monsieur LABBE, Maître d'œuvre, afin d'étudier les différentes réponses à l'appel d'offre de ce marché public.

Le service accessibilité de la préfecture a demandé un complément d'information à Monsieur LABBE et Monsieur le maire a dû rédiger un avis motivé afin que le dossier soit complet pour être présenté à la commission accessibilité.

Le dossier sera bientôt examiné par les services préfectoraux pour accord ou modifications.

20h30 : Arrivée de Monsieur TACK.

35-2020- Délibération ADICO extension capacité sauvegarde.

Avec la dématérialisation, il est nécessaire d'augmenter la capacité de la sauvegarde externalisée de l'ordinateur de la mairie.

L'ADICO nous a fourni une proposition de nouveau contrat.

Nous étions sur un abonnement de 150€/an pour une capacité de 25 Giga octets, l'ADICO nous propose de passer sur un contrat de 390€/an pour une capacité de 100 Giga octets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat avec l'ADICO.

36-2020- Délibération Achat matériel.

Lors du cambriolage de l'hiver dernier à l'école, le souffleur avait été volé.

Le Maire demande au conseil de délibérer afin de l'autoriser à le remplacer.

Le conseil souhaiterait, dans la mesure du possible, grouper les achats de petits matériels afin de remplacer le souffleur ainsi que le matériel volé cette semaine (débroussailleuse, tondeuse, taille-haie, tronçonneuses, débroussailleuse multifonction , compresseur). Cela permettra d'obtenir de meilleurs devis.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à remplacer le matériel.

37-2020- Délibération récompense lauréats :

La commune a appris que deux lauréates du BACCALAUREAT avaient obtenu la mention TRES BIEN, Elsa COLLIN et Océanne DURIER.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour valoriser l'excellence en récompensant les élèves ayant obtenus une mention TRES BIEN au BAC, au BEPC et au CAP.

Le conseil approuve cette idée et s'interroge sur les modalités.

Il est convenu que pour pouvoir bénéficier de cette récompense, il faudra présenter le relevé de notes et la copie de la carte d'identité en mairie.

Le conseil décide d'octroyer une carte cadeau d'un montant de 50€ à chaque lauréat.

Cette carte sera remise lors d'une cérémonie. Il est à l'heure actuelle difficile d'en définir les modalités.

38-2020- Délibération masques.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la distribution de masques aux collégiens, lycéens et étudiants afin d'aider les familles.

Nous avons recommander des masques lavables et jetables.

Monsieur DEGRAVE propose de donner une boîte de 50 masques jetables par foyer si possible et non pas quelques 5 ou 6 masques.

Monsieur LAMY pense qu'il faut aider les enfants dans un premier temps avec le stock actuel avant d'en recommander.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les SENIORS à la liste des bénéficiaires.

Il y a 82 personnes de plus de 65 ans dans la commune.

Il est proposé de donner une boîte de masques jetables et deux masques lavables aux SENIORS et pour les collégiens, lycéens, étudiants.

Les collégiens/lycéens et étudiants devront présenter une carte d'étudiant ou le carnet de correspondance pour retirer les masques à la mairie.

Les SENIORS devront également retirer les masques à la mairie.

Monsieur le Maire précise que cette distribution reste ponctuelle pour faire face à ce début d'automne difficile.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de distribuer une boite de masques et deux masques lavables pour les personnes âgées de plus de 65 ans et pour les collégiens, lycéens, étudiants.

39-2020- Délibération registre Etat civil.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les registres d'état civil doivent être reliés. C'est une obligation légale. Cela n'a pas été fait depuis les années 1970.

Deux devis sont proposés, celui de Mr SOULET et celui de la société FABREGUE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir le devis de Monsieur SOULET(1731.32€)

40-2020- Délibération sur le taux de progression concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la préfecture demandant au conseil municipal d'émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2020 s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Pour l'année 2020, le taux d'évolution de l'indice des prix, hors tabac, observé entre les mois de mai 2019 et mai 2020 est de 0.9%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Ceci est une pure formalité car le logement d'instituteur n'est plus en état.

Adaptation du calendrier festif en raison de la covid 19 :

A l'instar des communes environnantes et au vu des circonstances sanitaires, Monsieur le Maire avec l'appui unanime du conseil municipal a décidé de modifier le calendrier des festivités organisées au troisième trimestre de l'année.

11 novembre 2020 :

La cérémonie extérieure à 11h au monument aux morts se tiendra comme d'habitude. Le moment de convivialité à la mairie est annulé. Le repas des anciens et des conseillers municipaux est reporté au 8 mai 2021 si la situation sanitaire le permet.

Organisation de Noël :

L'Arbre de Noël traditionnel est maintenu en grande partie sous une forme modifiée. Les enfants et les aînés recevront leurs cadeaux comme d'habitude.

Les modalités de distribution seront les suivantes :

Le père Noël viendra à la salle des fêtes le samedi 12 décembre à partir de 14h pour distribuer les cadeaux famille par famille avec distanciation, gel et masques.

Quant aux aînés, leurs cadeaux habituels (colis + carte cadeau) seront soit livrés chez eux soit à retirer en mairie.

A l'évidence, il n'y aura ni spectacle ni goûter.

Une lettre d'information sera envoyée aux administrés précisant les modalités.

Pour les cérémonies du début de 2021, nous statuerons à l'avenir.

Courriers des administrés :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame DERUYTTER Odette.

Madame DERUYTTER demande la pose d'un miroir car les tôles posés devant la maison PIAT lui gêne la visibilité.

Monsieur LAMY est allé vérifier et les tôles ne se voient pas depuis la sortie de son terrain.

Madame WIESNER intervient en disant que, jusque septembre 2019 au moins, il y avait un miroir installé sur la clôture de Monsieur NEVEU, en face du portail de Madame DERUYTTER (vérification sur google maps).

Ce problème est récurrent pour plusieurs administrés de la rue principale.

La route appartenant au Conseil Départemental, il faut vérifier si nous avons le droit de poser des miroirs.

Monsieur DESCHAMPS du service ingénierie de la CCPB va être contacté pour avoir des conseils.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel envoyé par Monsieur MAUPATE--JORON, habitant du BUT DAVID, concernant un problème de ruissellement d'eau pluviale.

Monsieur MAUPATE--JORON a d'ailleurs été reçu en mairie avant l'envoi de ce courriel auquel il a joint les photos à la demande de Monsieur le Maire.

Un diagnostic, effectué par la CCPB, sur le ruissellement des eaux pluviales est en cours, la commune est en attente du résultat et des préconisations.

Monsieur LAMY fait remarquer qu'il serait bien que les agriculteurs creusent des fossés le long de leurs champs et replantent des haies lorsque ceux-ci bordent des propriétés bâties en contre-bas.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame BARAT, habitante du hameau du Michelet.

Il s'agit d'une plainte concernant la vitesse des véhicules. Madame BARAT souhaite un aménagement de la chaussée afin de faire ralentir les véhicules.

Ce problème de vitesse est général à tout le village. Les limitations de vitesse existent mais ne sont pas respectées. Un projet de mise en sécurité des routes du village et de la RD 102 est prévu.

Bâtiment communal de l'ex-école :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du rendez-vous qui a eu lieu avec le chef de cabinet de Madame le Présidente du Conseil Départemental en présence du premier adjoint, Monsieur MARTINEZ. Ce rendez-vous avait été sollicité par Monsieur le Maire afin de discuter des différentes solutions possibles pour l'avenir de ce bâtiment.

Quant à l'idée d'un éventuel transfert de la mairie, cela a été vivement déconseillé car la commune a touché des subventions du Conseil Départemental pour la mise aux normes PMR de l'actuelle mairie et le Conseil Départemental pourrait en demander le remboursement.

De plus, le Conseil Départemental ne participerait pas à ce projet (pas de subventions).

Le Conseil Départemental a demandé à deux bailleurs sociaux de nous contacter afin d'étudier la possibilité de transformer ce bâtiment en logements.

L'OPAC est venu visiter le bâtiment et nous a remis un rapport négatif car le coût d'un tel projet est trop élevé (environ 600 000€).

La SA HLM est, elle aussi, venue visiter le bâtiment et s'est montrée plus positive même si elle a, elle aussi, estimé le coût des travaux à 600 000€. Il faut que la commune fasse évaluer le bâtiment par « les domaines » et prennent un nouveau rendez-vous avec la SA HLM pour qu'elle réalise une étude technique plus approfondie.

Si ce projet était retenu, la commune signerait un bail emphytéotique : certains droits seraient transférés aux HLM mais la commune resterait propriétaire du bâtiment, c'est ce qui a été fait à Saint Germer de Fly pour l'ancien presbytère.

Il y a aussi la possibilité de vendre ce bâtiment à un particulier.

Une consultation publique va être conduite par courrier en raison des circonstances sanitaires, afin d'avoir l'avis des administrés sur les différents projets possibles.

Aire de jeux et city stade :

La commission Intergénérationnelle et la commission des bâtiments et espaces communaux vont devoir se réunir pour réfléchir à un emplacement et aux choix des jeux pour les petits.

Monsieur le Maire souhaite qu'un projet soit proposé lors du prochain conseil et qu'il soit « bouclé » avant la fin de l'année afin de pouvoir constituer les dossiers de demande de subventions.

Le terrain de la salle des fêtes est un lieu de vie qu'il faut continuer à faire évoluer et il a l'avantage d'être sécurisé.

Un rendez-vous va être pris avec la Mairie de CUIGY EN BRAY afin d'obtenir des renseignements sur la réalisation de leur city stade.

Monsieur LAMY propose de transférer l'argent non dépensé pour les fêtes et cérémonies 2020 pour ce projet.

Madame WIESNER propose de rajouter des tables de pique-nique au projet et réfléchir à la création d'un parcours de santé .

Monsieur TACK propose de rajouter au projet un terrain de pétanque.

Questions diverses :

Le prochain conseil est fixé au vendredi 16 octobre 2020. Madame ALLART va proposer à Séverine du Centre social de venir faire une présentation des ateliers SENIORS.

Madame WIESNER signale la présence d'animaux divaguants.

Elle a été contactée à deux reprises au cours du weekend dernier pour des vaches/veaux sur la chaussée à la sortie du village coté Sérifontaine. Le problème est récurrent.

Monsieur DEGRAVE propose de mettre un panneau de signalisation « ATTENTION VACHE » mais cela relève du département.

Madame WIESNER trouve les containers jaunes trop petits pour les familles de plus de 3 personnes.

En effet, si vous respectez les consignes de tri à la lettre, le container est très vite plein et ne suffit pas à faire la semaine. Est-il possible de voir avec la CCPB pour fournir un deuxième container ou des sacs poubelles spécial tri ?

Concernant le site de l'ancienne mare au bord de la RD 102, pourrait-on le transformer en jardin potager ?

Monsieur le Maire signale que le terrain est en train de s'affaisser, il l'a constaté lui-même avec l'agent technique.

Monsieur TACK demande si il est possible de repeindre le portail du cimetière. Monsieur le Maire est d'accord et va voir avec l'agent technique pour le planifier avant l'hiver.

Monsieur le Maire rappelle qu'il va falloir songer à l'installation d'un columbarium au cimetière car des demandes ont été formulés.

Monsieur TACK demande si il est possible d'installer un portail à la salle des fêtes pour éviter le vandalisme.

Monsieur le Maire objecte que le terrain de la salle des fêtes est un lieu de vie pour les habitants.

Pour la question du vandalisme, le lieu est sous vidéosurveillance et les auteurs sont rapidement identifiés en cas de problème.

Monsieur LECLERCQ demande si les agents techniques disposent d'un vestiaire. Monsieur le Maire lui répond qu'ils disposent d'un vestiaire à l'école avec douche et toilettes.

Monsieur LECLERCQ pose également d'autres questions concernant l'abribus, la visite de la commune, le marquage des places de parkings, l'emploi d'un apprenti pour aider Monsieur DELLIE au printemps et l'entretien de la voirie route du fil :

- Aucune étude n'a été réalisé pour l'instant.
- La visite du village aura lieu le samedi 3 octobre à 9h30 avec Mr DELILLE si cela est possible et si le temps le permet.
- Le marquage entre dans le cadre du projet de mise en sécurité de la RD102.
- En fonction des besoins, le recrutement d'un apprenti sera examiné.
- Les employés techniques vont démonter la grille du caniveau près de chez Madame BAVANT et procéderont régulièrement à l'entretien de caniveau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.



Le Maire,
JF MOISAN